

Objet : Approbation du procès-verbal de la séance du 13 novembre 2024

L'an deux mille vingt-cinq, le 4 février à 14 heures, le Comité Syndical, régulièrement convoqué en date du 28 janvier deux mille vingt-cinq, s'est réuni à l'Hôtel du département salle B 157, 1 boulevard de la Marquette à Toulouse, sous la présidence de Madame Maryse Vezat-Baronia, Présidente.

Collectivité	Membres titulaires	Présents	Absents	Excusés	Pouvoir à
Conseil Départemental Haute-Garonne	Maryse Vezat-Baronia	☒	☐	☐	
	Victor Denouvion	☐	☐	☒	
	Sandrine Floureusses	☒	☐	☐	
	Emile Etoile	☐	☒	☐	
	Sabine Geil-Gomez	☐	☒	☐	
	Jean-Michel Fabre	☐	☐	☒	Maryse VEZAT- BARONIA
	Karine Barriere	☒	☐	☐	
	Aude Lumeau-Preceptis	☐	☐	☒	
Communauté de Communes Val d'Aïgo	Jean-Marc Dumoulin	☐	☐	☒	
	Ghislaine Charles	☒	☐	☐	
Collectivité	Membres suppléants	Présents	Absents	Excusés	Pouvoir à
Conseil Départemental Haute-Garonne	Didier Laffont	☒	☐	☐	
	Véronique Volto	☐	☒	☐	
	Julien Klotz	☒	☐	☐	
	Roselyne Artigues	☐	☒	☐	
	Gilbert Hebrard	☐	☐	☒	
	Anaïs Saint-Aubain	☐	☐	☒	
	Pascal Boureau	☒	☐	☐	
	Caroline Honvault	☐	☒	☐	
Communauté de Communes Val d'Aïgo	Daniel Regis	☒	☐	☐	
	Michel Santoul	☐	☐	☒	
	TOTAL	8	5	7	

Le quorum étant atteint, le comité syndical peut valablement délibérer.

Après avoir ouvert la séance, Madame la Présidente a désigné Ghislaine CHARLES, secrétaire de séance, qui a procédé à l'appel nominal.

Rapport :

La Présidente expose

Madame la Présidente rappelle que le procès-verbal de la réunion du comité syndical du 13 novembre 2024 a été envoyé à l'ensemble des élus. Les éléments essentiels à l'ordre du jour de cette réunion étaient :

- 1. Approbation du procès-verbal de la séance du 2 avril 2024**
- 2. Gestion du Syndicat**
 - Installation de É.Étoile, délégué départemental
 - Élection du 1er vice-président en remplacement de D. Cujives
 - Élection des membres de la CAO et de la CCDSP
 - Décision sans suite de l'étude de faisabilité interdépartementale
 - Décision modificative : ajustements de crédits
 - Autorisation d'engager, liquider et mandater des dépenses d'investissements pour 2025
 - Projet de convention de mise à disposition des locaux
 - Point administratif : assurance
- 3. État d'avancement de la feuille de route**
 - Point sur les travaux réalisés et à venir
 - Recentrage des études/travaux sur le tronçon de 8km suite à l'arrêt de l'étude de faisabilité interdépartementale
 - Retour sur la visite de terrain dans le Lot avec le CD46
 - Participation au salon SLOWW ! de VNF, 7èmes rencontres du tourisme fluvial et fluvestre
- 4. Questions diverses**

Le Comité Syndical,

Vu le rapport de la Présidente,

Après en avoir délibéré,

Décide

- D'approuver le procès-verbal de la réunion du comité syndical du 13 novembre 2024,
- D'autoriser la Présidente à mettre en œuvre toute procédure en application de cette décision.

Nombre de membres			Vote		
En exercice	Présents	Qui ont pris part au vote	Pour	Contre	Abstention
10 titulaires	8	8	8	0	0
10 suppléants					

Fait et délibéré le 4 février 2025
A Toulouse

Madame la présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois, à compter de la présente publication ou par le biais du site internet : www.telerecours.fr